



selon OChim 2015 - RS 813.11 Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 5DNET

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé

Emploi de la substance / de la préparation

Désinfectants de surface Désinfectant pour instruments

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur: Ideal Chimic SA Route de Saint-Julien 34 CH-1227 CAROUGE (GENÈVE) SWITZERLAND service@idealchimic.ch

Fournisseur: Dentimed Sàrl Chemin du Croset 9c CH 1024 Ecublens info@dentimed.ch

Service chargé des renseignements:

Département "sécurité produits" DENTIMED SÀRL Tel: +41 21 861 38 73

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant Mention d'avertissement néant Mentions de danger néant

Conseils de prudence

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: acide lactique

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

-DS\_19\_06\_2025

P-1/06





selon OChim 2015 - RS 813.11 Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

#### **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Après ingestion:



Consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction:* 

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie. Dioxyde de carbone (CO2)

*Monoxyde de carbone (CO)* 

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

P-2/06





selon OChim 2015 - RS 813.11 Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Lunette de protection conforme à En166

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Non déterminé.

Odeur: Fraîche

Seuil olfactif: Non déterminé. valeur du pH à 20 °C:

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair Non applicable. Inflammabilité Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Non déterminé. Supérieure:

Non déterminé. Pression de vapeur:

Densité à 20 °C:1 g/cm

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé. Non déterminé. Taux d'évaporation:

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

Non déterminé. Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Viscosité:

Dynamique à 20 °C: <50 mPas Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants: VOC (CE) 0,00 %

VOCV (CH) 0,00 % 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles. P-3/06





selon OChim 2015 - RS 813.11 Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Le gel Le froid

La chaleur

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

10.5 Matières/Substances incompatibles: acides et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Effet primaire d'irritation:* 

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RRUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent pleinement les critères de biodégradabilité définis par le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (>60% biodégradabilité ultime suivant OCDE 301B).

12.3 Potentiel de bioaccumulation Non bioccumulable

12.4 Mobilité dans le sol Très mobile dans les sols.

Effets écotoxiques:

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

En général non polluant

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

P - 4/06





selon OChim 2015 - RS 813.11 Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH) 06 01 06

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

« Règlement type" de l'ONU:

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement Produit biocide:

Contient 0.42% - Acide lactique 50-21-5

Autorisation fédérale OFSP : EU-0033224-0000 - Produit Biocide

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe IIAucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite

maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) Aucun des composants n'est compris.· Annexe II -PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENTAucun des composants n'est compris. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de droguesAucun des composants n'est compris.· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des droques entre la Communauté et les pays tiersAucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

P-5/06





selon OChim 2015 - RS 813.11 Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Restriction de l'utilisation recommandée.

Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé Désinfectants de surface Désinfectant pour instruments

#### Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit **Contact:**

Dentimed Sàrl Département Sécurité & Législation +41 21 861 38 73

#### **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds) VOC:

Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

#### Information supplémentaire:

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.

lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois

En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.